

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-1-6

Séance du vendredi 25 septembre 2009

RECONSULTATION MARCHES A BONS DE COMMANDE - ENTRETIEN DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend note que les nouveaux marchés relatifs à l'entretien et à la maintenance des bâtiments départementaux et locaux dont le Conseil Général a la charge sont limités aux lots dits « techniques », à savoir : gros-œuvre/VRD ; métallerie ; chauffage-sanitaire ; électricité-courant faible et seront conclus pour 2010 avec possibilité de reconduction express de 3 années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2013 ;
- prend acte que les travaux dans les autres domaines feront l'objet d'une procédure d'attribution spécifique en fonction de leur montant ;
- prend note que les dépenses correspondantes seront imputées au budget départemental selon la nature des bâtiments concernés et les services gestionnaires, dans la limite des inscriptions budgétaires ;

- prend acte que le montant global estimé sur la période des 4 ans, s'élèverait à 4,950 M€/HT, permettant ainsi la mise en concurrence sous la forme de la procédure adaptée incluant la possibilité de négocier.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions